Quiconque jure par autre qu’Allah a certes mécru ou associé !

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate avoir entendu un homme dire : "Non ! Par la Ka'bah !" Ibn 'Oumar a alors dit : "On ne jure pas par autre qu'Allah !" En effet, j'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Quiconque jure par autre qu’Allah a certes mécru ou associé !"
[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud, At-Tirmidhî et Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe que quiconque jure par autre qu'Allah, Ses Noms et Ses Attributs, a certes mécru en Allah ou Lui a donné un associé ; cela parce que jurer implique la considération à l'égard de celui sur qui l'on jure, et qu'une telle considération ne revient qu'à Allah, Seul ; ainsi donc, on ne jure que par Allah, Ses Noms et Ses Attributs, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté. Ce serment fait partie du polythéisme mineur. Cependant, si celui qui jure considère ce sur quoi il jure comme il considère Allah, Exalté soit-Il, ou plus encore, cela devient du polythéisme majeur.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3359

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee